



Commune de Ponthaux

RAPPORT DE GESTION



2023

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL	1
ADMINISTRATION.....	3
Conseil communal	3
Délégations officielles.....	4
Assemblée communale.....	5
Commissions diverses.....	5
Commission financière	5
Commission d'aménagement	6
Commission des naturalisations.....	6
Commission du développement durable (Commission verte)	7
Personnel communal	8
Administration.....	8
Conciergerie, déchetterie.....	8
Service technique	8
Voirie, déneigement.....	8
Renseignements sur la population	9
Contrôle des habitants	9
FINANCES	11
Comptes de résultats.....	11
Comptes des investissements.....	12
PETITE ENFANCE	13
Accueil pré-scolaire / Ecole maternelle.....	13
Accueil familial de jour	13
Crèches	13
ECOLE OBLIGATOIRE	14
Faits marquants de l'année 2023	14
Organisation du cercle scolaire : école primaire	14
La scolarité des enfants de Ponthaux	14
Système de bus scolaire	14
Accueil Extra-Scolaire AES	14

Comité intercommunal scolaire (CIS).....	15
Conseil des parents	15
Organisation du Cycle d’Orientation	16
ORDRE PUBLIC.....	17
Police du feu – CSP Sarine-Nord	17
ORCOC	21
CULTURE ET MANIFESTATIONS VILLAGEOISES	22
Bibliothèque Régionale d’Avry (BRA)	22
Fête nationale	22
Fête d’Halloween.....	23
Ponthaux fait son cinéma	23
Vide-greniers et chasse aux oeufs	23
AFFAIRES SOCIALES, SANTE, JEUNESSE ET AÎNES	24
Affaires sociales	24
Santé	24
Activités pour les Aînés.....	24
BÂTIMENTS	25
Rénovation de la salle communale et de l’école	25
Avancement des travaux.....	25
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS	26
Constructions.....	26
EAU POTABLE ET EAUX USEES	27
Eau potable.....	27
Eaux usées	28
ROUTES	31
Eclairage public.....	31
Aménagement d’un abribus à la Prali de Simon	32
DECHETS MENAGERS ET VOIRIE.....	33
Déchets	33

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Mesdames, Messieurs,

Vous avez sous vos yeux le 2ème rapport de gestion de la commune de Ponthaux. Ce document doit être présenté à l'Assemblée communale en même temps que les comptes, selon l'article 19 de la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo). Le Conseil communal souhaite profiter de ce nouveau canal de communication pour compléter les informations à la population ponthaisane par le biais du bulletin d'information, des tous-ménages, du site internet, de l'application iSarine et du pilier public. Dans un souci d'écologie, ce document est mis à disposition uniquement dans un format digital disponible sur le site internet de la Commune. Sur demande, l'administration communale imprimera le document pour l'envoyer aux personnes ne disposant pas d'accès à internet.

En 2023, le Conseil communal n'a cessé de s'occuper des activités opérationnelles lui incombant en se réunissant à 25 reprises et en organisant deux Assemblées communales (24 mai et 12 décembre 2023). Il est important que la commune continue d'améliorer ses prestations et ses infrastructures pour faire face aux défis de demain.

Cette année a surtout été marquée par le processus de fusion avec notre voisin Grolley. Les travaux au sein du comité de pilotage et des groupes de travail se sont déroulés conformément au planning. Les étapes importantes à retenir sont :

- ◆ Séance des Conseils communaux et signature de la Convention de fusion (23.11.2023)
- ◆ Séances d'informations :
 - avec le personnel des 2 communes (14.12.2023)
 - avec les sociétés locales également des 2 communes (16.11.2023)

Voici d'autres faits marquants de l'année 2023 :

- ◆ La signature de la convention du nouveau cercle scolaire avec Grolley (convention devenue caduque à l'heure de la rédaction de ce rapport en date du 5 mars 2024 par l'acceptation de la fusion).
- ◆ Le « 1^{er} août » fêté sous le signe de la convivialité entre communes voisines
- ◆ La mise sur pied de la première édition de *Ponthaux fait son cinéma*

Sur le plan financier, les comptes 2023 présentent à nouveau un résultat bien meilleur que prévu au budget, ce qui est réjouissant et permet d'aborder sereinement la dernière

année de notre commune. La prudence de la budgétisation et l'application des mêmes principes d'année en année se sont avérées judicieuses. Le détail des comptes se trouve dans le chapitre correspondant.

Le Conseil communal essaie de répondre positivement aux nombreuses sollicitations. Il s'investit également intensément pour faire avancer et aboutir les nombreux projets en cours. Cela est rendu possible grâce aux efforts de tous les acteurs qui œuvrent d'une manière ou d'une autre au bon fonctionnement de nos villages. C'est pourquoi le Conseil communal tient à adresser ses remerciements au personnel communal, aux participants aux assemblées et aux membres des différentes commissions pour l'important travail accompli durant cette année. N'oublions pas les acteurs de la vie villageoise qui animent notre commune : les sociétés locales, les commerces et entreprises, les nombreux bénévoles qui s'investissent sans compter, Qu'ils en soient également remerciés.

Le Conseil communal remercie également toutes les Citoyennes et tous les Citoyens de Ponthaux pour leur confiance et pour leur participation à la vie locale, à son essor, à sa visibilité ainsi qu'à sa notoriété.

Au nom du Conseil communal

Pierre Bourgnon
Syndic



ADMINISTRATION

CONSEIL COMMUNAL

Syndic : M. Pierre Bourgnon

Vice-syndic : M. Antoine Julmy

Répartition des dicastères

Pierre Bourgnon, Syndic

Finances
Administration générale
Personnel
Ordre public
Fusion de communes
Mobilité
Relations publiques/médias/intercommunales

Antoine Julmy, Vice-syndic

Routes
Aménagement du territoire
Agriculture
Forêts
Cimetière

Stéphanie Mettraux, Conseillère communale

Constructions
Assurances
Culte, culture et loisirs
Bâtiments communaux
Sociétés locales

Michel Noguét, Conseiller communal

Enseignement et formation
Petite enfance
Affaires sociales
Santé publique

Jan Salzmänn, Conseiller communal

Eau potable
Eaux usées
Déchets
Service et police du feu
Protection civile

DELEGATIONS OFFICIELLES

M. Pierre Bourgnon

- ◆ Membre de la Commission d'aménagement et de l'énergie de notre commune
- ◆ Membre de la Commission des naturalisations de notre commune
- ◆ Membre de l'Assemblée de délégués de l'Association régionale de la Sarine (ARS)
- ◆ Membre du Comité de pilotage de la fusion Ponthaux-Grolley
- ◆ Membre du Groupe de travail pour la mobilité de Sarine-Ouest
- ◆ Membre de la Conférence des syndiqués et syndicats de Sarine-Ouest
- ◆ Membre de la Conférence des syndiqués et syndicats du district de la Sarine
- ◆ Représentant à la Commission d'aménagement régional et de mobilité élargie (CARM+)

M. Antoine Julmy

- ◆ Membre de la Commission d'aménagement et de l'énergie de notre commune
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de Forêts-Sarine

Mme Stéphanie Mettraux

- ◆ Membre de la Commission des naturalisations de notre commune
- ◆ Représentant de l'Entente intercommunale des stands de tir Prez et environs

M. Michel Noguét

- ◆ Membre du Comité intercommunal scolaire du cercle scolaire de Prez-Ponthaux
- ◆ Membre du Conseil des parents au sein du cercle scolaire Prez-Ponthaux
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués du Réseau Santé Sarine (RSS)
- ◆ Président de la Commission financière d'ARCOS
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués d'ARCOS
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
- ◆ Membre du Comité de gestion de la Bibliothèque régionale d'Avry
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de la Bibliothèque régionale d'Avry

M. Jan Salzmänn

- ◆ Membre de la Commission des naturalisations de notre commune
- ◆ Président de la Commission intercommunale de l'ORCO
- ◆ Membre du Conseil de fondation de la « Fondation Mora de Lentignié »
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de l'Organisation intercommunale du groupement de protection de la population de Sarine-Ouest (ORCO)
- ◆ Délégué à l'Entente intercommunale « SACCO »
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de la SAIDEF
- ◆ Membre dans la démarche de planification régionale de l'approvisionnement en eau potable dénommée Régi'EAU 1700
- ◆ Membre de l'Assemblée des délégués de l'Épuration Basse-Broye Vully (EBBV)

ASSEMBLEE COMMUNALE

L'Assemblée communale est composée des citoyens actifs qui ont leur domicile politique à Ponthaux. L'assemblée a notamment les attributions principales suivantes :

- ◆ Elle adopte les règlements de portée générale.
- ◆ Elle exerce les compétences qui lui sont déléguées en vertu de la loi sur les finances communales.
- ◆ Elle adopte les statuts d'une association de communes.
- ◆ Elle surveille l'administration de la commune.

L'Assemblée communale a été convoquée à 2 reprises, à savoir le 24 mai 2023 ainsi que le 12 décembre 2023.

L'Assemblée du **24 mai 2023** a réuni 34 citoyens et a :

- ◆ Approuvé les comptes 2022
- ◆ Accepté un crédit pour l'assainissement de l'éclairage public
- ◆ Accepté un crédit pour l'entretien et la rénovation du complexe scolaire et de la salle communale
- ◆ Accepté un crédit complémentaire pour la mise en séparatif à Nierlet-les-Bois
- ◆ Accepté un crédit complémentaire pour l'adduction d'eau au Chemin de la Fenetta
- ◆ Accepté un crédit pour des mesures sécuritaires et pose d'un abribus à la Prali de Simon
- ◆ Refusé la modification des statuts de l'Association COSAHL
- ◆ Accepté les statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully (EBBV)

Le Conseil communal a donné des informations sur le projet de fusion Ponthaux-Grolley. Il a également présenté le contrat de prestations de l'entreprise SINEF.

L'Assemblée du **12 décembre 2023** a réuni 35 citoyens et a :

- ◆ Approuvé le budget 2024, tel que publié dans le bulletin d'information.
- ◆ Approuvé le crédit pour la réfection du terrain de foot, des pare-ballons et des buts

Le Conseil communal a présenté la planification financière 2024-2028 et a donné des informations sur le projet de fusion Ponthaux-Grolley ainsi que sur le nouveau cercle scolaire avec Grolley.

COMMISSIONS DIVERSES

Commission financière

La Commission financière est un organe dont l'ensemble des membres est élu par l'Assemblée communale. Elle est totalement indépendante du Conseil communal et n'a aucun rôle politique ni pouvoir décisionnel.

Elle est chargée d'examiner le budget et les comptes de la commune ainsi que les investissements prévus et les mises à jour du plan financier. Elle fournit alors un préavis à l'Assemblée communale afin que celle-ci puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. Finalement, elle examine les propositions de modification des taux d'impôts et les règlements communaux impliquant des taxes et redevances.

En 2023, la Commission financière s'est réunie à 2 reprises.

Membres

Présidente	Brigitte Marguet
Secrétaire	Stéphanie Broye
Membre	Jacqueline Bovigny
Membre	Jean-Etienne Roulin
Membre	Ludovic Thierrin

Commission d'aménagement

En 2023, la Commission d'aménagement n'a pas siégé.

Membres

Président	Antoine Julmy
Membre	Beat Beyeler
Membre	Pierre Bourgnon
Membre	Olivier Broillet
Membre	Maxime Page

Commission des naturalisations

La Commune de Ponthaux dispose d'une Commission des naturalisations dont la tâche principale est d'entendre les requérants au droit de cité ponthaisan sur leurs motivations à obtenir la nationalité, leur parcours de vie, leurs habitudes et leur connaissance du tissu social et culturel de la commune et du canton.

Sur la base de ces auditions, la Commission rend un préavis à l'attention du Conseil communal quant au degré d'intégration.

En 2023, la commission a siégé à 2 reprises pour le traitement d'une demande de naturalisation.

Membres

Président	Christian Guisolan
Vice-Présidente	Sandra Cuennet
Secrétaire	Nicole Guisolan

Membre	Pierre Bourgnon
Membre	Aurélie Julmy
Membre	Stéphanie Mettraux
Membre	Jan Salzmänn

Commission du développement durable (Commission verte)

La Commission verte a été mise en place par le Conseil communal afin de réaliser un certain nombre d'actions en relations avec le Portefeuille d'actions durables mis en place par l'Etat de Fribourg et l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF). Il s'agit de s'investir dans des projets ou actions permettant à notre niveau d'améliorer notre situation environnementale, économique et de solidarité sociale.

Il s'agit d'un organe consultatif qui émet des préavis à l'intention du Conseil communal.

En 2023, la Commission du développement durable s'est réunie à 10 reprises.

Membres

Membre	Viviane Beyeler
Membre	Fiona Dorthe
Membre	Nicole Guisolan
Membre	Frédéric Schmutz
Membre	Christian Widmer

Ses actions concrètes pour l'année 2023 ont été :

- ◆ L'organisation d'un vide-greniers à la salle communale de Ponthaux
- ◆ La gestion de la boîte à livres
- ◆ Une chasse aux œufs
- ◆ Les fenêtres de l'Avent

PERSONNEL COMMUNAL

La commune emploie les collaboratrices suivantes :

Administration

Anne-Françoise Renevey, secrétaire communale (depuis le 1er août 2022), 60%

Pauline Grossrieder, administratrice des finances (depuis le 1er août 2022), 60%

Conciergerie, déchetterie

Christelle Zbinden, 45%

Service technique

Gestion par un mandataire privé externe.

Voirie, déneigement

Gestion par 2 mandataires privés externes.



RENSEIGNEMENTS SUR LA POPULATION

Au cours de l'année 2023, la population de Ponthaux est passée de 801 (31.12.2022) à 800 (31.12.2023) habitants.

Au 31 décembre 2023, la commune comptait ainsi une population totale de 800 habitants dont 709 suisses et 91 étrangers au bénéfice de permis B, C et F. La communauté portugaise est la plus représentée avec 32 personnes, suivie par des ressortissants provenant de France (24), d'Italie (11), d'Allemagne (4), du Kosovo (4), de Macédoine (4) de République Dominicaine (2), de Pologne (2), d'Angleterre (1), de Turquie (1), de Hongrie (1), de Croatie (1), du Maroc (1), de Belgique (1), de Bulgarie (1), et d'Afghanistan (1).

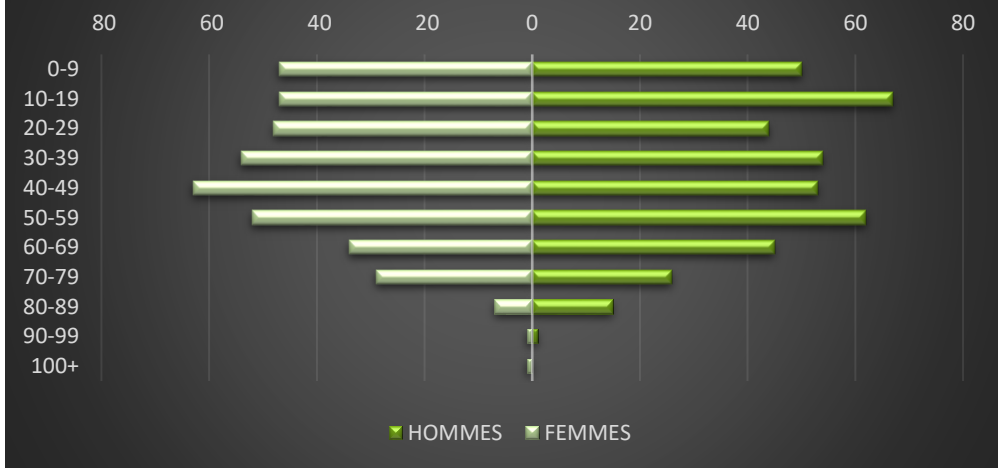
Sachez encore qu'il y a 417 hommes et 383 femmes.

Contrôle des habitants

Habitants au 31.12.2023	800
Arrivées	36
Départs	41
Naissances	8
Décès	4
Electeurs inscrits en matière fédérale et cantonale	538
Electeurs inscrits en matière communale	568

Tranches d'âges	Femmes	Hommes
0 à 9 ans	47	50
10 à 19 ans	47	67
20 à 29 ans	48	44
30 à 39 ans	54	54
40 à 49 ans	63	53
50 à 59 ans	52	62
60 à 69 ans	34	45
70 à 79 ans	29	26
80 à 89 ans	7	15
90 à 99 ans	1	1
100 ans et plus	1	0

Pyramides des âges 2023



FINANCES

COMPTES DE RESULTATS

Comme 2023 est la deuxième année où les comptes sont bouclés selon les nouvelles règles MCH2, nous pouvons à nouveau comparer les comptes de l'année en cours avec le budget ainsi que les comptes de l'année précédente.

Les comptes de résultats 2023 bouclent avec un bénéfice de CHF 34'181.72 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 150'655.80. La différence entre le budget et les comptes s'élève à CHF 184'837.52

Compte tenu du déficit qui était projeté, ce résultat s'explique notamment par l'encaissement d'impôts supplémentaires :

- ◆ Impôt à la source : + CHF 22'333.45
- ◆ Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values : + CHF 72'911.10

Les écarts par service se présentent comme suit :

	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart
Administration générale	335'518	338'181	2'663
Ordre et sécurité publics, défense	63'798	58'020	-5'778
Formation	1'011'133	995'768	-15'365
Culture, sport et loisirs	46'619	60'850	14'231
Santé	303'033	307'020	3'987
Prévoyance sociale	410'645	428'200	17'555
Trafic et télécommunications	128'643	153'735	25'092
Protection de l'environ. et aménagement du terr.	62'756	69'462	6'706
Economie publique	6'580	9'400	2'820
Finances et impôts	-2'402'907	-2'269'980	132'927
Total			184'838

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Les comptes des investissements 2023 présentent un montant de dépenses de CHF 166'835.65.

Investissements terminés en 2023

Crédit d'investissement	Crédit voté	Crédit utilisé
Révision du PAL - 2ème phase	35'000	106'875
Adduction d'eau potable	65'000	56'924

Investissements en cours (crédits reportés sur 2024)

Crédit d'investissement	Crédit voté	Crédit utilisé (>2022)	Crédit utilisé (en 2023)	Crédit reporté
Etude de réaménagement des routes, trottoirs, arrêts de bus, mesures PGEE et PIEP	95'000	70'735	2'229	22'035
Mise en séparatif d'un collecteur à Nierlet	250'000	9'327	0	240'673
Assainissement de la butte de tir et cibles	123'000	15'791	0	107'210
Assainissement de l'éclairage public	65'000	0	63'162	1'838
Entretien et rénov. complexe scolaire et salle	160'000	0	88'023	71'977
Mesures sécuritaires et pose d'un abribus Prali de Simon	30'000		3'877	26'123

PETITE ENFANCE

ACCUEIL PRE-SCOLAIRE / ECOLE MATERNELLE

La Commune de Ponthaux dispose d'une convention avec l'école maternelle La Montgolfière de Grolley. L'âge d'admission pour la maternelle est fixé à 3 ans révolus au 31 juillet, c'est-à-dire l'année qui précède l'entrée à l'école obligatoire. La Montgolfière se trouve dans le bâtiment de l'école de Grolley.

Les horaires ont été modifiés cette année avec la possibilité de prendre en charge les enfants du lundi au jeudi de 8h15 à 11h30.

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Commune de Ponthaux est membre de l'association Famiya qui propose aux parents une solution de garde au domicile d'une personne sélectionnée avec soin. Depuis 1987, Famiya coordonne et surveille la prise en charge d'enfants au domicile de ses accueillant-e-s. Cette mission lui est confiée par l'Etat de Fribourg.

Chaque accueillant-e s'occupe d'un nombre limité d'enfants, y compris les siens. L'accueil familial permet une garde facturée à l'heure, avec une souplesse horaire et un tarif adapté aux revenus des parents. L'enfant peut être pris en charge pour la journée, la demi-journée ou quelques heures. Ce mode de garde est destiné aux enfants de la naissance à la fin de l'école primaire.

CRECHES

La Commune de Ponthaux dispose d'une convention avec la crèche Le P'tit Bonheur à Neyruz.

Ouverte tous les jours ouvrables de 06h30 à 18h30, elle offre des places d'accueil aux enfants de la naissance à l'âge scolaire. La structure est organisée en 4 appartements, aménagés en fonction du développement et des besoins spécifiques de chaque tranche d'âge.

En cas de manque de place d'accueil à la Crèche Le P'tit Bonheur, la Commune subventionne les autres structures selon le barème de chaque crèche, au maximum selon le tarif de la crèche Le P'tit Bonheur. Les parents effectueront préalablement une demande auprès de la Commune.

ECOLE OBLIGATOIRE

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023

Suite à la résiliation unilatérale de la Convention scolaire par le Conseil communal de Prez, le 14 juillet 2022, le Conseil communal de Ponthaux se devait de trouver une solution dans les meilleurs délais, pour ses enfants qui fréquentent l'école primaire. Le Conseil communal de Ponthaux a donc pris langue avec celui de Grolley et une Convention a été signée le 25 août 2023. Celle-ci fixe le cadre général du nouveau cercle scolaire ainsi que la date d'entrée en vigueur. Le cercle scolaire Grolley-Ponthaux verra le jour au 1^{er} août 2025, indépendamment du résultat de la fusion entre les deux Communes. Entre temps, la Convention de fusion a été acceptée par les citoyennes et les citoyens de Ponthaux et Grolley, le 3 mars 2024. Dans la mesure où les deux communes n'en formeront plus qu'une, au 1^{er} janvier 2025, le principe même d'une Convention scolaire liant les deux Communes ne fait plus de sens et est devenu caduc.

Les premiers travaux pour le nouveau cercle scolaire Grolley-Ponthaux ont débuté en 2023 et se poursuivront en 2024 et 2025. Outre les salles de classes, le complexe scolaire de Ponthaux devrait également abriter, à l'avenir, un accueil extrascolaire, dans l'appartement qui se trouve à l'étage.

ORGANISATION DU CERCLE SCOLAIRE : ECOLE PRIMAIRE

La scolarité des enfants de Ponthaux

Le site scolaire de Ponthaux comporte 4 classes qui regroupent les enfants de notre commune et certains élèves de Noréaz de 1H à 4H. Pour la classe de 5H, nos enfants doivent se rendre à Prez-vers-Noréaz, alors que les 6H sont à Noréaz. La fin de leur cursus à l'école primaire (7-8H) se termine à Prez-vers-Noréaz.

Système de bus scolaire

Un système de bus a été organisé au sein du cercle scolaire afin que les enfants puissent faire l'aller-retour entre leur village et les différents sites du cercle scolaire. Le système de bus permet également aux enfants qui y sont inscrits, de se rendre directement après l'école à l'AES.

Les enfants de la commune utilisent exclusivement ce système de bus, financé et géré par les communes.

Accueil Extra-Scolaire AES

L'Accueil Extrascolaire (AES) des communes de Prez et Ponthaux propose une solution de garde pour les enfants dès la première année d'école infantine (1H) jusqu'à la dernière année d'école primaire (8H). L'AES est organisé selon les normes demandées par le service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Il se situe à Noréaz. Les repas sont pris dans les 2 salles

du complexe communal, une salle de jeu y est aménagée et la salle de gym est à disposition. Depuis l'année scolaire 2022-2023, l'AES est également ouvert le mercredi toute la journée.

PLAGES OUVERTES LORS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

L'AES est uniquement fermé les lundis « matinée » et vendredis « matinée » car tous les enfants sont à l'école.

Tranches horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
Avant l'école dès 6h45					
Matinée	FERME				FERME
Midi avec repas					
Après-midi					
Après l'école jusqu'à 18h30					

Comité intercommunal scolaire (CIS)

Conformément à l'article 3 de la convention relative au cercle scolaire, les communes ont institué un Comité intercommunal scolaire (CIS). Le CIS assume, dans les limites des compétences qui lui sont déléguées, toutes les tâches dévolues par la loi à l'organe exécutif communal et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée communale.

Le CIS s'est réuni régulièrement en présence de Madame Monique Clément, Directrice d'Établissement. Le CIS collabore étroitement avec la Directrice d'Établissement. Outre les questions liées au fonctionnement courant, celles qui concernent l'avenir du cercle scolaire ont régulièrement été thématiques.

Conseil des parents

Le Conseil des parents se compose de deux parents d'élèves par village nommés par les Conseils communaux des deux communes. Les parents de notre commune sont représentés par Mesdames Corine Fragnière Angéloz (Vice-Présidente) et Adriana Cilidonio (Membre). La directrice de l'établissement, une représentante des enseignant(e)s ainsi que les Conseillers communaux responsables des écoles participent également à ce Conseil.

Le Conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le Conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle. Le Conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de

l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe. Parmi les activités à mettre à l'actif du Conseil des parents durant l'année 2023, on peut notamment citer le bal de fin d'année des 8H, la vente des sapins de Noël, la recherche de sponsors pour le camp de ski des classes 6-7-8H et la construction du Rababou lors du cortège du carnaval, etc.

ORGANISATION DU CYCLE D'ORIENTATION

Il convient de distinguer le cercle scolaire Prez-Ponthaux de celui du cycle d'orientation. En effet, la Commune de Ponthaux est membre de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL). Cette association gère les CO du Gibloux (à Farvagny), de Marly, de Pérolles (à Fribourg) et de Sarine Ouest (à Avry). C'est le Comité directeur, organe exécutif de l'Association, qui délimite le cercle scolaire et fixe les limites géographiques des établissements.

Pour le Cycle d'Orientation (CO), les élèves de Pontaux-Nierlet se rendent à Avry. Les TPF sont utilisés pour les élèves qui se rendent au CO d'Avry.

Les enfants qui débiteront au CO à la rentrée scolaire 2025-2026 se rendront, comme les élèves de Grolley au CO de Jolimont, alors que les élèves qui sont déjà scolarisés au CO d'Avry pourront terminer leur école obligatoire dans cet établissement.

ORDRE PUBLIC

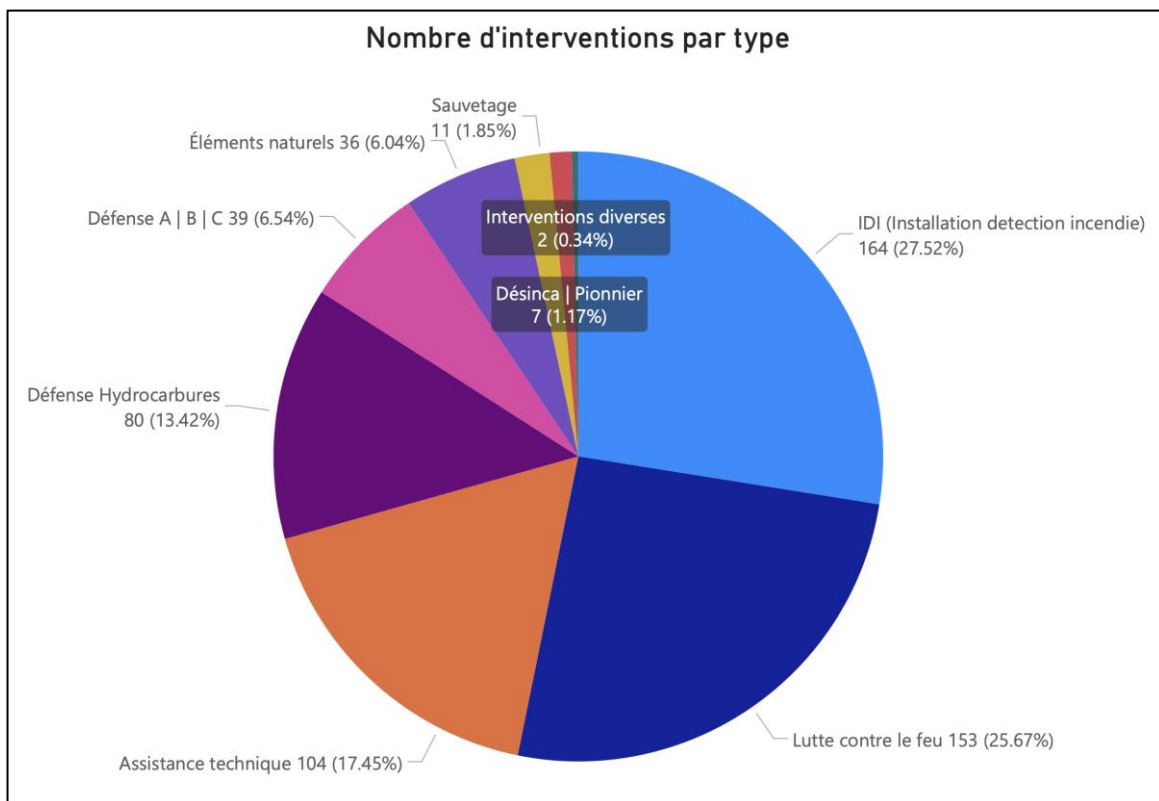
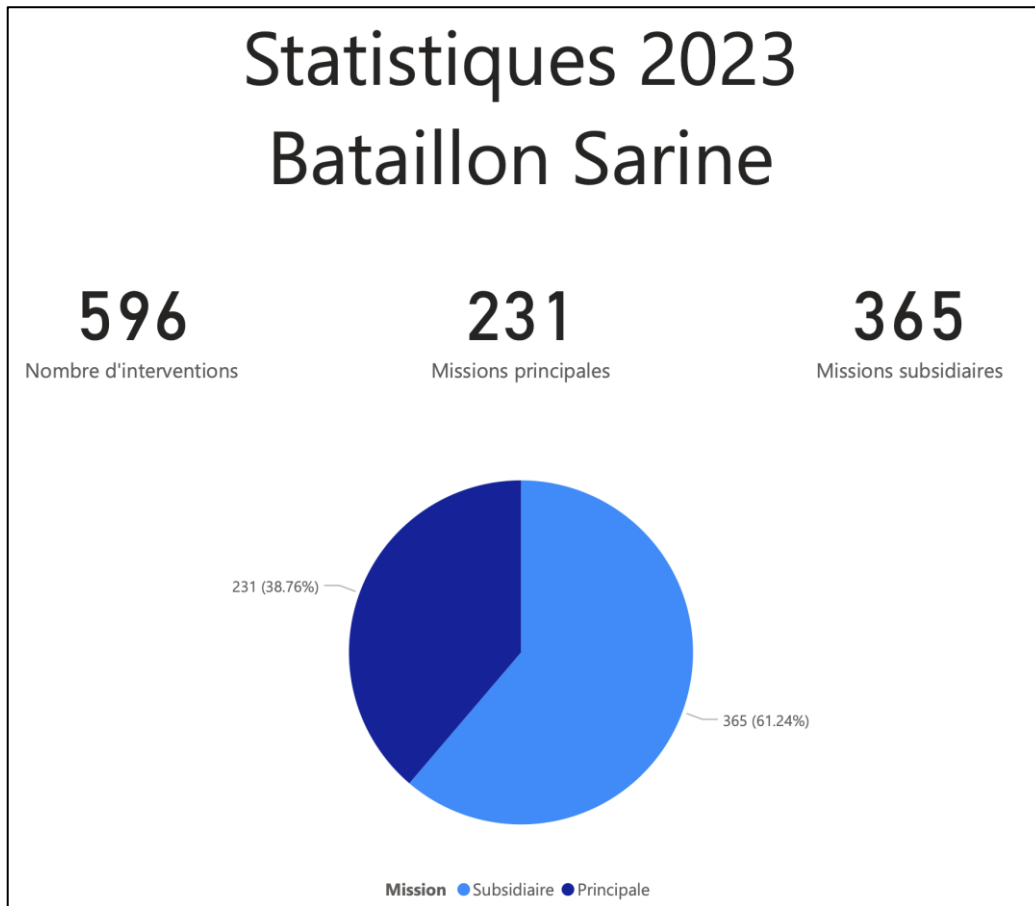
POLICE DU FEU – CSP SARINE-NORD

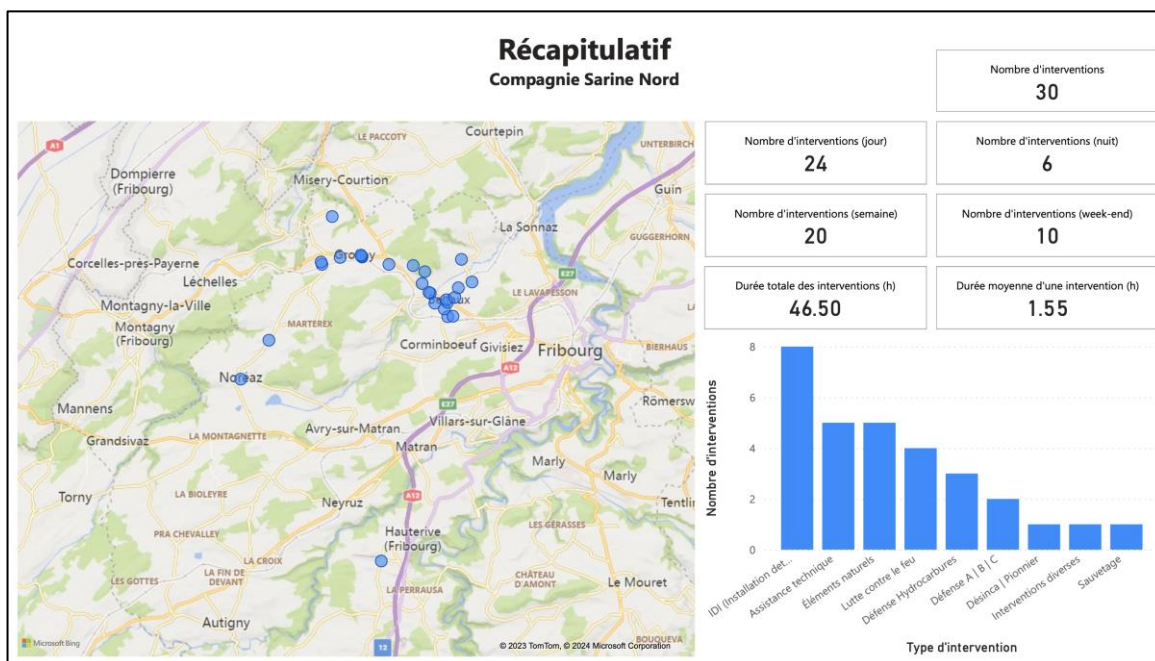
Le 31 décembre 2022, la commission intercommunale des sapeurs-pompiers ainsi que son Corps ont officiellement été dissous pour être intégrés, le 1er janvier 2023, à la Direction secours du Réseau santé de la Sarine, conformément à la Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS). L'intégration des sapeurs-pompiers au sein du Réseau santé de la Sarine s'est déroulée dans l'ensemble sans heurts. Les interventions des sapeurs-pompiers étaient toujours assurées dès le 1er janvier 2023. Une organisation professionnelle et centralisée a également apporté ses points positifs, notamment en termes de formation de qualité, de nouveau matériel et de nouveaux véhicules.

Dans le courant de l'année 2023, la compagnie Sarine-Nord s'est vue livrer deux nouveaux véhicules, à savoir un véhicule de transport de modules (VTM) ainsi qu'un véhicule tracteur (Ford) :



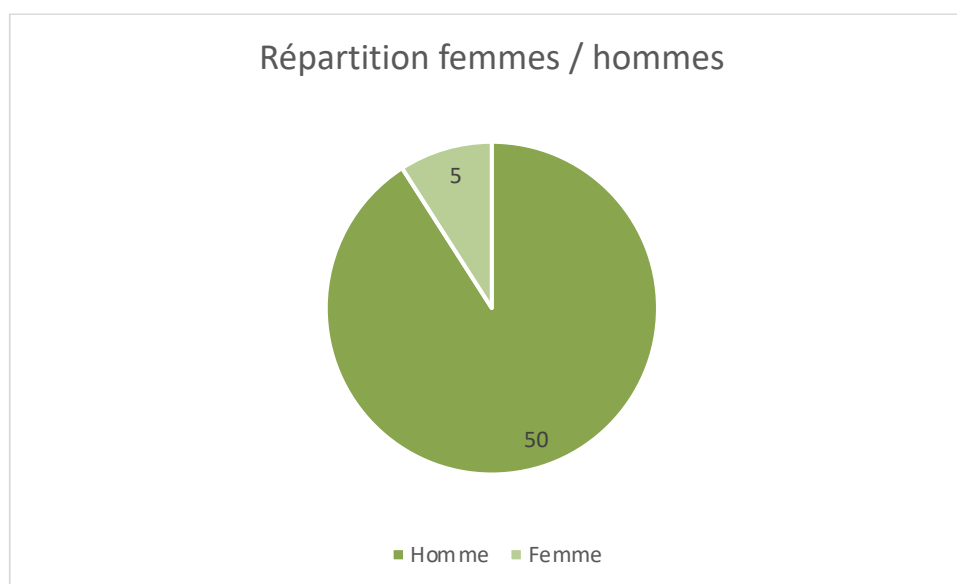
Ci-dessous quelques chiffres-clés :

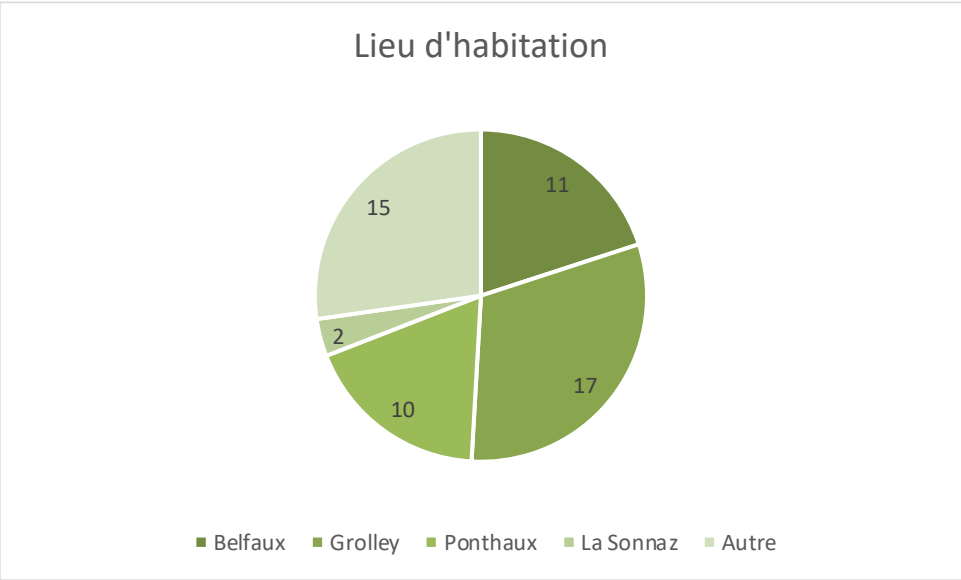




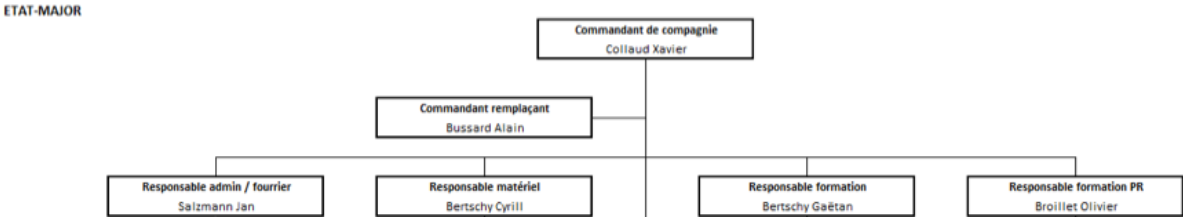
NB : ces chiffres sont quelque peu faussés étant donné que les fortes intempéries du mois de novembre et décembre 2023 ont donné lieu qu'à un seul rapport d'intervention (centralisation sur Fribourg et Noréaz).

Au 01.01.2024, la compagnie Sarine-Nord du Bataillon Sarine compte 55 femmes et hommes sapeurs-pompiers :





L'État-major de la compagnie est composé comme suit :



Impressions des exercices et interventions :



ORCOC

L'Entente intercommunale ORCOC (Organe Communal de Conduite) regroupe les communes de Belfaux, La Sonnaz, Grolley et Ponthaux. L'Assemblée des délégués ORCOC est composée de :

Président :	M. Jan Salzmann	Commune de Ponthaux
Vice-président :	M. Diego Frieden	Commune de Belfaux
Membres :	M. Valentin Sapin	Commune de Grolley
	M. Frédéric Mauron	Commune de La Sonnaz
	M. Pierre Vonlanthen	Chef ORCOC
Secrétaire :	Mme Josiane Angéloz	

L'Assemblée des délégués ORCOC s'est réunie à 2 reprises en 2023.

Lors de ces assemblées, les délégués ont approuvé les comptes 2022 et le budget 2024.

Etat-major ORCOC

L'état-major ORCOC est composé comme suit :

Chef ORCOC :	M. Pierre Vonlanthen	La Corbaz
Membres :	M. Jean-Pierre Barras	Belfaux
	M. Emile Collaud	Grolley
Secrétaire :	M. Michel Sallin	Belfaux

Cet état-major a été mis sur pied pour intervenir et diriger en cas de crise en lieu et place du Conseil communal qui doit déjà assumer ses responsabilités le moment venu. L'ORCOC est prêt à faire face à différents événements extraordinaires qui pourraient survenir, à savoir :

- ◆ accidents avec victimes multiples
- ◆ épidémies et pandémies
- ◆ canicules et sécheresse
- ◆ pannes d'électricité de longue durée ou pollution de l'eau

En 2023, l'ORCOC a continué à travailler sur la préparation des abris PC en lien avec la guerre en Ukraine. Plusieurs processus ont été revus pour ce faire.

CULTURE ET MANIFESTATIONS VILLAGEOISES

BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY (BRA)

La Bibliothèque Régionale d'Avry permet aux enfants de l'école primaire, aux élèves du CO et à toute citoyenne ou citoyen de Ponthaux d'emprunter des livres à des conditions préférentielles. La BRA s'adresse donc aux enfants comme aux adultes. Par ailleurs, différentes actions et événements sont menés régulièrement pour tous les âges. Il est possible de consulter les actualités sur le site de la BRA <https://bra.avry.ch> ou, pour les principaux événements, sur le site de la Commune de Ponthaux. On peut notamment citer : l'heure du conte, Né pour lire, Prix RTS littérature ADOS, ...

Le responsable du dicastère en charge des écoles du Conseil communal de Ponthaux est membre du Comité de Gestion de la BRA.

Par ailleurs, la Commission verte a mis en place une boîte à livres dans une ancienne cabine téléphonique transformée à cet effet et qui se trouve à proximité des bâtiments communaux.

FETE NATIONALE

Comme chaque année, notre jeunesse nous accueille pour célébrer la Fête nationale avec différentes animations pour un moment de partage et de convivialité. En 2023, l'édition était particulière car ce fut une fête conjointe avec la commune de Grolley. Le 31 juillet, la population était invitée à venir festoyer à Ponthaux, alors que le 1^{er} août les festivités avaient lieu à Grolley. Cette manifestation a été une première occasion de rencontre entre les habitants de deux communes en passe d'être fusionnées.



FETE D'HALLOWEEN

Sous l'impulsion d'animatrices bénévoles du village, une fête d'halloween a été organisée à la cabane forestière de Nierlet, le 26 octobre 2023. Il s'agit-là d'une première édition qui a rencontré un joli succès. Les enfants ont pu participer à différents jeux et animations. L'après-midi s'est achevé avec un goûter pour les enfants durant lequel les parents sont venus les rejoindre.

PONTHAUX FAIT SON CINEMA

Cette année les citoyens étaient invités pour une soirée openair cinéma au terrain de foot. L'atmosphère chaleureuse et l'esprit convivial qui ont caractérisé cette soirée ont véritablement transformé notre village en un lieu de détente et de partage.

La soirée a débuté par une joyeuse effervescence alors que les habitants se rassemblaient sur le terrain de foot, apportant couvertures, chaises pliantes et même quelques paniers de snacks à partager. La projection en plein air a ajouté une touche spéciale à l'événement, créant une ambiance cinématographique authentique sous le ciel étoilé.

Le conseil communal avait sélectionné un film pour satisfaire petits et grands, il s'agissait de « Sous les étoiles de Paris ».

La jeunesse qui a travaillé en coulisses mérite une reconnaissance particulière. Leur dévouement a contribué à faire de cette soirée cinéma une réussite. De la mise en place de l'équipement à la distribution des collations, chaque geste a été réalisé avec un enthousiasme contagieux.



VIDE-GRENIERS ET CHASSE AUX OEUFs

Le lundi de Pâques 10 avril 2023, la commission verte a organisé une chasse aux œufs aux alentours de la cabane forestière de Nierlet-les-Bois. L'activité s'est terminée avec une petite collation (thé et pâtisseries).

La commission a également mis sur pied, le 25 novembre 2023, une nouvelle édition du traditionnel vide-greniers et bourses aux habits dans notre salle communale.

AFFAIRES SOCIALES

La Commune de Ponthaux est membre de l'Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest-Sarinoises (ARCOS) qui a été créée le 1er janvier 2017. Cette association regroupe le Service Social de Sarine Ouest (SSSO) et le Service officiel des Curatelles (SOC). Le 1er janvier 2021 a été créé le service d'Insertion professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO). Les nouveaux statuts d'ARCOS ont été approuvés par l'Assemblée communale de Ponthaux du 22 juin 2022 et sont entrés en vigueur au début de l'année 2023. Outre l'intégration d'IPSO, ces nouveaux statuts ont également institué une Commission financière. Le responsable du dicastère des affaires sociales du Conseil communal de Ponthaux assure la présidence de cette dernière. En 2023, la Commission financière a proposé à l'assemblée des délégués un nouvel organe de révision. C'est la fiduciaire Fiduconsult qui a été choisie pour réviser les comptes sur la période 2024-2026.

SANTE

La Commune de Ponthaux est membre du Réseau Santé Sarine qui exploite le Home médicalisé de la Sarine à Villars-sur-Glâne, exploite le service d'ambulances pour le district, prend en charge et répartit les frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées abritant des résidents du district et répond aux besoins liés aux soins à domicile. Depuis le 1er janvier 2023, en application de la loi cantonale sur la défense incendie et les secours, la gestion et l'organisation de la défense incendie sont confiées au Réseau Santé de la Sarine.

ACTIVITES POUR LES AINES

Le repas des aînés a été organisé le 11 juin 2023, à l'Auberge des Blés d'Or. Nous avons pu compter sur la participation de 67 retraités pour 123 invitations envoyées.

Par ailleurs, un groupement des aînés est actif dans la commune. La salle communale leur est mise à disposition, tous les quinze jours, pour jouer aux cartes. Une fois par année, au mois de février, a lieu le loto. Une rubrique dédiée à ce groupement a été rajoutée sur notre site internet.

BÂTIMENTS

RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE ET DE L'ECOLE

Avancement des travaux

Après la décision de l'assemblée communale de mai 2023, le Conseil communal a entrepris plusieurs améliorations majeures. Pendant la période estivale, des rénovations du parquet de la salle ainsi que des travaux de peinture intérieure et extérieure ont été réalisés. Concernant les luminaires, leur installation est prévue pour l'année 2024.

Pour l'école, des rafraîchissements de peinture ont été effectués dans une classe et le sol a été remplacé pendant les vacances d'été scolaire. De plus, depuis la rentrée automnale, nos élèves bénéficient de salles équipées de luminaires LED avec variateurs de lumière.

Étant donné l'été sec et chaud que nous avons connu, les travaux sur le talus de la salle débiteront au printemps 2024. De plus, des travaux de peinture ont été réalisés à l'extérieur de l'Auberge communale.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS

CONSTRUCTIONS

Depuis 2019, toutes les demandes de permis se font via la plateforme FRIAC (Fribourg-Autorisation de construire).

Les constructions 2023 en chiffres

Type de travaux	Nombre
Demandes de permis en procédure simplifiée	12
Demande de permis en procédure ordinaire	0
Demandes de permis préalable	4
TOTAL	16

Type de travaux	Nombre
Permis accordés en procédure simplifiée	9
Permis accordé en procédure ordinaire	1
TOTAL	10

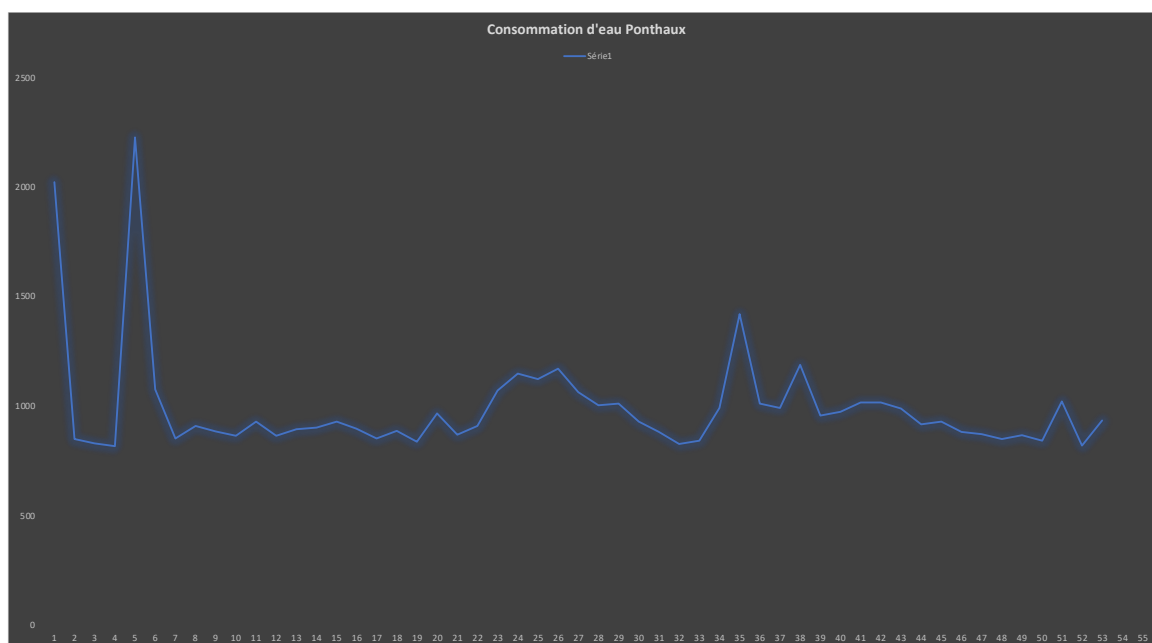
Différentes demandes sont également traitées, sans demande de permis via la plateforme FRIAC, comme des demandes de rénovations, des poses de panneaux solaires. En 2023, ce ne sont pas moins de 15 autorisations que le Conseil communal a accordées pour des installations de panneaux photovoltaïques.

EAU POTABLE ET EAUX USEES

EAU POTABLE

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

En 2023, un total de 50'578 mètres cubes d'eau potable ont été fournis au réseau de Ponthaux par la commune de Grolley.



Une fuite d'eau sur une parcelle privée explique la forte consommation au mois de février 2023.

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau potable :

En 2023, l'eau fournie à la commune de Ponthaux provenait :

- 53% Puits des Baumes, situé sur la commune de Chandon
- 47% Puits du Moulin, situé sur la commune de Chésopelloz

Le traitement des ressources principales se composait de :

Provenance	Traitement
Puits de Baumes	Pas de traitement
Puits du Moulin	Chloration

- 4 échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2023, dans le cadre de l'autocontrôle. Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente la plage moyenne de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	39 degrés français	Dure
Teneur en nitrate	22 mg/l.	La tolérance légale est de 40 mg/l.

Plusieurs travaux ont eu lieu sur le territoire communal durant l'année 2023.

En mai 2023, la gestion technique de l'eau potable a été confiée à l'entreprise SINEF SA, en réponse aux exigences complexes du SAAV et de la SSIGE, qui requièrent un suivi rigoureux et conforme à la loi. Cette transition permet d'assurer une gestion optimale du réseau, de maintenir ses infrastructures conformément aux normes requises, et de fournir un soutien adéquat au Conseil communal ainsi qu'aux citoyens. Des séances de coordination régulières sont organisées pour évaluer la situation actuelle, discuter des travaux à venir et planifier l'ensemble des activités.

EAUX USEES

Durant toute l'année 2023, différents petits travaux d'assainissement du réseau d'eaux usées ont eu lieu.

Les eaux usées de la commune de Ponthaux sont évacuées directement à la STEP de Grolley.

De plus, la nouvelle association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully (EBBV) qui réunit les communes d'Avenches, de Belmont-Broye, de Cudrefin, de Delley-Portalban, de Faoug, de Gletterens, de Grolley, de Ponthaux, de Saint-Aubin et de Vully-les-Lacs et qui remplacera les sept stations d'épuration communales actuelles par une seule station régionale a officiellement été constituée en novembre 2023.

Pour rappel, ci-dessous le contexte de cette régionalisation :

Dans le cadre des modifications de la législation fédérale sur la protection des eaux de 2016 et de la lutte contre les micropolluants, les cantons de Fribourg et Vaud ont mis en place des stratégies de régionalisation de l'épuration pour permettre d'atteindre des objectifs élevés de qualité de l'eau pour les lacs et les cours d'eaux.

Les micropolluants regroupent de nombreuses substances chimiques que l'on trouve notamment dans les médicaments, les produits de nettoyage ou encore les cosmétiques. Une part importante de ces substances aboutit dans les eaux usées et transite ensuite sans traitement vers les cours d'eau et les lacs, les STEP actuelles n'étant pas à même de les traiter. Leur réduction à la source et dans les rejets est nécessaire pour préserver les ressources d'eau potable et protéger les écosystèmes.

Selon l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux de 2016 (Annexe 3.1, OEaux), les stations d'épuration (STEP) répondant aux conditions suivantes doivent mettre en place une étape de traitement des micropolluants d'ici à 2035 et peuvent ainsi bénéficier des subventions dédiées :

1. Les STEP auxquelles sont raccordés plus de 80'000 habitants.
2. Les STEP auxquelles sont raccordés plus de 24'000 habitants et qui sont situées dans les bassins versants des lacs.
3. Les STEP auxquelles sont raccordés plus de 8'000 habitants et dont les eaux épurées représentent plus de 10% du débit du cours d'eau récepteur.
4. Dans des cas fondés, les cantons peuvent demander l'optimisation de l'équipement des STEP de plus de 8'000 habitants raccordés situées dans des zones écologiquement sensibles ou se trouvant près de réserves d'eau importantes pour l'approvisionnement en eau potable.
5. Dès 2028, les STEP auxquelles sont raccordés plus de 1'000 habitants et rejetant dans des eaux particulièrement sensibles avec de mauvaises conditions de dilution (>20% d'eaux usées).

La condition 2 ci-dessus s'applique à la future STEP régionale EBBV. En effet, la régionalisation permettra d'atteindre le seuil de 24'000 habitants raccordés et ainsi toucher les subventions fédérales, si les dix communes choisissent de mutualiser leur épuration.

La Confédération et le canton de Vaud soutiennent financièrement les projets soumis au traitement des micropolluants, par un subventionnement à la réalisation des infrastructures. Un fond fédéral de subventionnement est alimenté depuis 2016 par une taxe sur les micropolluants de CHF 9.- /an/habitant raccordé à une STEP ne traitant pas les micropolluants (art. 60b LEaux). Cette taxe doit ainsi être payée jusqu'à la mise en service de la station d'épuration régionale. Les subventions fédérales couvrent 75% des coûts d'investissement de l'étape de traitement des micropolluants (art. 61a LEaux). Les subventions cantonales couvrent, quant à elles, 35% des coûts d'investissement du traitement biologique de l'azote provenant des communes vaudoises (prérequis au

traitement des micropolluants), ainsi que 35% des coûts de raccordement de STEP périphériques vaudoises sur une STEP pôle traitant les micropolluants (art. 40a LPEP).

La législation fédérale est amenée à évoluer ces prochaines années. Deux motions, portant sur le traitement de l'azote et des micropolluants dans toutes les STEP, ont été acceptées en 2021 par les chambres fédérales. Leur mise en œuvre est en cours d'étude. Une augmentation des exigences de traitement des STEP est à attendre pour ces prochaines années. Le projet de régionalisation EBBV considère un horizon à long terme, fixé à 2050, qui tient compte des exigences futures de traitement qui seront imposées par la législation.

A ces objectifs fédéraux s'ajoutent des enjeux locaux : la nécessité de réhabiliter les stations d'épuration communales en fin de vie et/ou en limite de capacité, ainsi que l'augmentation des exigences générales de qualité des rejets pour les paramètres «classiques» tels que l'ammonium ou le phosphore particulièrement problématiques dans le lac de Morat. En termes de fonctionnement, les grandes stations d'épurations épurent mieux que les petites, avec une professionnalisation accrue de l'exploitation et de l'entretien qui permet aussi de décharger les autorités communales.

La régionalisation de l'épuration permet également une rationalisation des coûts d'investissement et d'exploitation (économies d'échelles). Il est en effet moins cher de construire et d'exploiter une grande STEP régionale que de reconstruire et d'exploiter sept STEP communales. Sur le long terme (horizon 2050), la régionalisation est financièrement avantageuse pour toutes les STEP de la région EBBV. La régionalisation n'impacte par ailleurs pas les plafonds d'endettement des communes, les investissements étant entièrement financés par la future association via l'emprunt (l'épuration étant un compte affecté et autofinancé, aucun cautionnement n'est nécessaire par les communes membres).

Les perspectives liées à l'alimentation en électricité en Suisse sont encore incertaines et le marché de l'énergie est de plus en plus volatile. Il est important de prévoir, pour les générations futures, des STEP autosuffisantes énergétiquement, permettant de maximiser la valorisation des ressources sur site (valorisation en biogaz des boues résiduelles des STEP, production d'énergie par panneaux photovoltaïques). Les STEP ont de plus été identifiées comme grandes consommatrices d'énergie et doivent s'engager à prendre des mesures d'efficacité énergétique.

Les cantons de Vaud et Fribourg suivent actuellement plusieurs projets de STEP régionales regroupant une grande partie des STEP des cantons, ce qui permettra à terme le traitement des micropolluants pour près de 90% de la population. Ces pôles régionaux ont été définis selon les plans Cantonaux Micropolluants (DGE, 2016 et SEn, 2017) et permettront de répondre aux enjeux environnementaux futurs et aux évolutions de la législation. Ces STEP régionales sont également un atout majeur pour la transition énergétique et la production d'énergie verte locale.

ROUTES

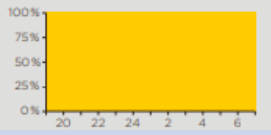
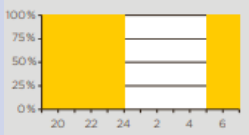
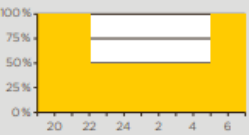
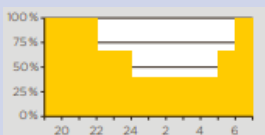
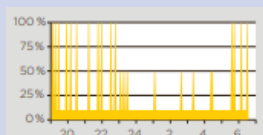
ECLAIRAGE PUBLIC

Suite au crédit d'engagement accordé lors de l'assemblée communale de printemps, le Groupe E a entamé les travaux de mue de notre éclairage public. Cette modernisation a pour but d'équiper tous les candélabres de lumières LED.

Cet assainissement permettra de profiter de la technologie de l'éclairage dynamique. Grâce à des capteurs, les LED s'enclenchent instantanément au passage des usagers et permettent de varier immédiatement l'intensité de lumière. Les heures de fonctionnement et la consommation sont régies par la fréquence des passages. Ce système intelligent répond à la stratégie énergétique et aux exigences légales en matière d'économie d'énergie. Le pilotage à distance permettra également des abaissements nocturnes programmés. La pollution lumineuse sera ainsi diminuée.

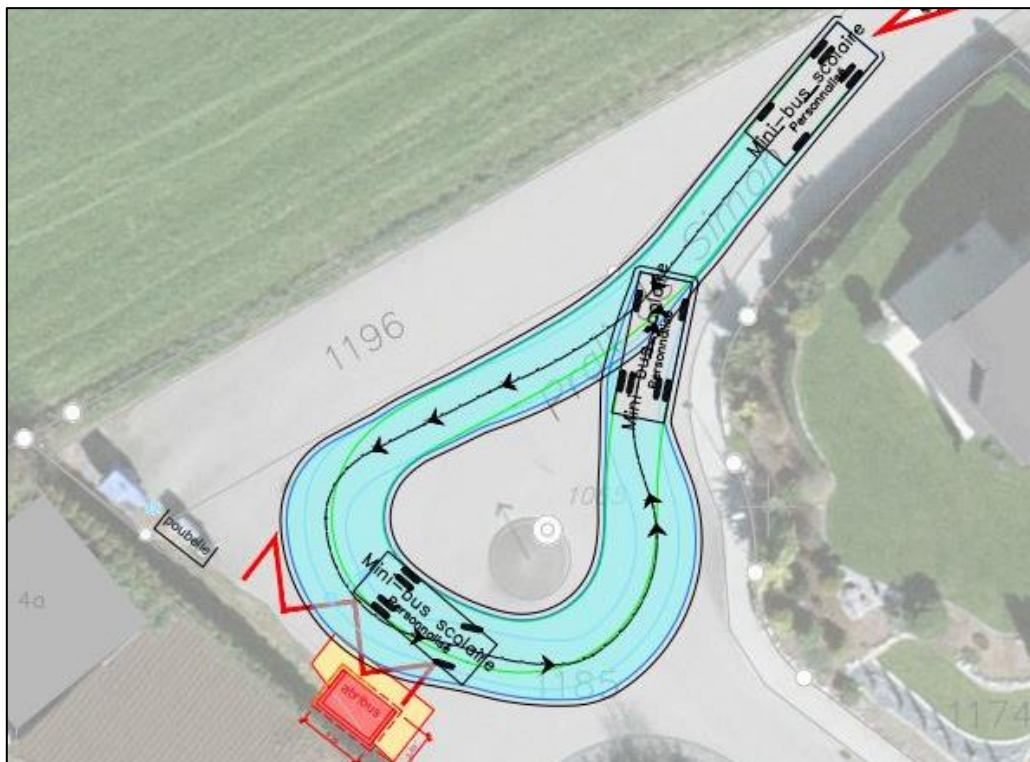
Seuls 5 candélabres n'ont pas encore pu être installés et la télégestion complète du réseau sera opérationnelle dans le courant 2024, car le Groupe E rencontre des difficultés avec son fournisseur.

Types de fonctionnement

1. Toute la nuit	2. Moitié de la nuit	3. Toute la nuit avec réduction nocturne	4. Toute la nuit avec profil gradable	5. Dynamique
				
Économie d'énergie 0%	Économie d'énergie env. 45%	Économie d'énergie jusqu'à 35%	Économie d'énergie env. 35%	Économie d'énergie jusqu'à 70%
L'éclairage est enclenché toute la nuit sans changement.	Déclenchement nocturne par exemple entre 23h30 et 05h30.	L'intensité de l'éclairage est réduite la nuit.	Cette réduction se fait en fonction de la charge de trafic attendue.	Avec détecteurs de mouvement : les heures de fonctionnement et la consommation d'énergie dépendent du trafic.

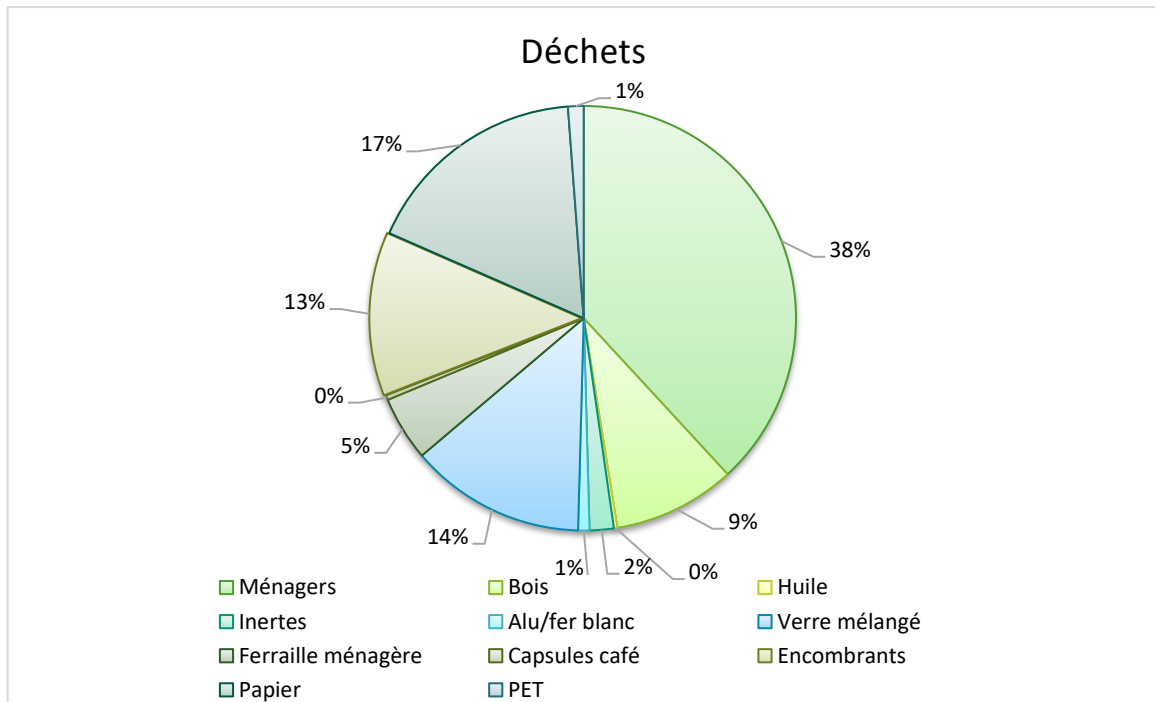
AMENAGEMENT D'UN ABRIBUS A LA PRALI DE SIMON

A la demande de parents inquiets pour la sécurité de leurs enfants, la commune a lancé une étude pour la réalisation d'un abribus à la Prali de Simon. La mise en œuvre de ce projet vise à offrir un abri sûr et confortable aux enfants. Le lancement de la mise à l'enquête du projet définitif se fera au printemps 2024, elle comprendra également des marquages au sol à différents endroits de la commune, pour sensibiliser les automobilistes à la présence d'enfants. Ces compléments ont sensiblement retardé la mise à l'enquête car le Conseil communal a souhaité un concept global de sécurité lié aux enfants de nos écoles, plutôt que des actions isolées.



DECHETS MENAGERS ET VOIRIE

DECHETS



Types de déchets	Poids (en tonne)
Ménagers	85.76
Bois	20.96
Huile	0.59
Inertes	4.14
Alu/fer blanc	1.93
Verre mélangé	30.08
Ferraille ménagère	11.06
Capsules de café	0.81
Encombrants (incinérables)	28.07
Papier	38.78
PET	2.67
Total	224.85